



COMMUNE DE BULET

Bulet, le 16 septembre 2013

RAPPORT

AU CONSEIL COMMUNAL DE BULET

DE LA COMMISSION DES TERRAINS CHARGÉE DU PRÉAVIS NO 20-2013 CONCERNANT

**LA VENTE DE TERRAIN COMMUNAL AUX RASSES - PARCELLE NO 415A- EN FAVEUR DE MONSIEUR
ET MADAME CEDRIC ET SOLEDAD PELLATON**

Rapporteur : Mme Aline Gamma

Membres : Mme Sarah Cusin
M. Rodolphe Beck

M. Michel Consorti

Excusés : M. Aldo Paillard
M. Bernard Tripet

M. Patrick Aubort

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des terrains s'est réunie le lundi 9 septembre 2013 à 20 heures à la Fondation Bonnet pour étudier le préavis municipal no 20-2013 concernant la vente de terrain communal aux Rasses - parcelle no 415A - en faveur de Monsieur et Madame Cédric et Soledad Pellaton.

Monsieur Michel Bornoz accompagné de Monsieur Jean-Franco Paillard assistaient à notre séance. Nous les remercions pour les renseignements et précisions qu'ils ont apportés à notre commission.

Monsieur et Madame Pellaton se sont approchés de la Municipalité pour se porter acquéreur d'un terrain communal aux Rasses, en vue de la construction d'une maison familiale, afin d'y établir leur résidence principale.

Cette vente est en totale logique avec les demandes du rapport de la commission de gestion du 21 juin 2009, et à l'acceptation du préavis no 18-2013 concernant le projet d'équipement "EU&EC" de ce terrain communal aux Rasses.

Il faudra encore inscrire au Registre Foncier, une servitude pour la conduite d'eau pour les parcelles no 475 et 415B et effectuer un relevé précis des conduites en cas de travaux futurs.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal no 20-2013
- Oüi le rapport de sa commission,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches pour la vente d'une surface de terrain d'environ 1'937 m², pris sur la parcelle no 415 aux Rasses, en faveur de M. Cédric et Mme Soledad Pellaton pour un montant forfaitaire de **Chf 193'700.00**, les frais inhérents à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Les Membres :

Le rapporteur :